



Procès-verbal de la rencontre du comité de parents 2021-2022
du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h, salle virtuelle, en visioconférence,
et à laquelle assistaient :

Taux de représentation : 87,50 %
42 présences sur 48 écoles

ÉCOLES	MESDAMES, MESSIEURS
De La Durantaye	Absent
Émilien-Frenette	Viviane Drapeau
Dubois	Sophie Collerette (S)
Notre-Dame	Guillaume Vanasse
Prévost	Marie-Line Cloutier
Saint-Stanislas	Absent
Saint-Jean-Baptiste	Audrey Lane
Polyvalente Saint-Jérôme	Karyne Venne (R) Andréa Valenzuela (S)
Cap-Jeunesse	Sonia Boudreault
Saint-Joseph	Stéphanie Savoie
Mariboisé	Philippe Clermont
De l'Horizon-Soleil	Mireille Dumas
Sainte-Paule	Geneviève Lepage
Bellefeuille	Absent
Sainte-Thérèse	Mérodie Tara Tremblay (S)
Aux Quatre-Vents	Isabelle Viau
Jean-Moreau	Chantal Baril
Sacré-Cœur	Dominic Gauthier
Val-des-Monts	Geneviève Daoust
Des Hauteurs	Alexandre Mailloux
Des Hautbois	Absent
Sainte-Anne	Absent
Mer-et-Monde	Caroline Lefebvre
À l'Unisson	Annick Gagnon
De la Fourmilière	Kim-Ève Barrette Michel
Des Falaises	Jessica Gagnon
De l'Envolée	Absent
Sans-Frontières	Absent
Des-Studios	Isabelle Viau
De la Source	Andréa Valenzuela
Du Joli-Bois	Karine Brun
Du Champ-Fleuri	Geneviève Laporte
De la Croisée-des-Champs	Stéphane Chartrand
À l'Orée-des-Bois	Absent
De la Volière	Julie Durand
Des Hauts-Sommets	Sonia Tremblay (R) Mélissa Paquette (S)
De Mirabel	Isabelle Viau
Du Grand-Héron	Émilie Côté (R) Viviane Drapeau (S)

Aux Couleurs-du-Savoir
Du Triolet
Du Grand-Rocher
Du Parchemin
Saint-André
L'Oasis
Saint-Philippe
Saint-Hermas
Saint-Alexandre
Saint-Julien
Bouchard
Dansereau/Saint-Martin
Polyvalente Lavigne
Comité EHDAA

Mathieu Gagnon
Marie-Ève Tremblay (R) Mylène Parent (S)
Chrystia Chatel (S)
Valérie Hamelin
Mélanie Pagé-Paquette
Armand Viaud
Jossia Campeau
Élizabeth Lagacé
Tiffany Peeters
Mélanie Foucault
Chelsie St-Jean
Jaymee Lafave
Absent
Suzi Costa

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE :

- Monsieur René Brisson, directeur général, Service de la direction générale
- Madame Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
- Monsieur David Casthana-Morin, directeur, Service des finances
- Madame Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Services éducatifs

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Isabelle Viau, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Ginette Légaré, secrétaire de gestion, effectue la vérification des présences.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Valérie Hamelin propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.
(CP 2021-22-37)

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (2022-03-14)

Aucune modification à apporter. Madame Annick Gagnon propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité. **(CP 2021-22-38)**

5. Suivi et information

5.1 Calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres pour l'an prochain a été envoyé par courriel aux parents. Madame Viau indique que la première rencontre du mois d'octobre qui est habituellement le premier lundi du mois a été déplacée au mercredi 5 octobre 2022 étant donné que cette journée du 3 octobre sera une journée d'élections provinciales ainsi qu'une journée pédagogique.

5.2 Sondage virtuel ou présentiel

La semaine prochaine, un lien vous sera envoyé par courriel concernant un sondage pour les rencontres de l'an prochain. Nous voulons connaître votre préférence pour les rencontres l'an prochain. Trois options vous seront offertes :

- ✓ des rencontres en virtuel ou
- ✓ des rencontres en présentiel ou
- ✓ des rencontres hybride

Nous vous ferons connaître les résultats de ce sondage à la rencontre au mois de mai.

5.3 Évaluation des rencontres

Madame Viau remercie les membres de prendre le temps de répondre au questionnaire d'évaluation sur les rencontres nous offrant, par le fait même, l'occasion d'adapter nos réunions et de répondre aux demandes et suggestions. À cet effet, la présence de monsieur Brisson est très appréciée tant au niveau de la clarté et de la précision de ses réponses et de ses explications sur différents sujets traités.

5.4 Élections pour le CA

La mise en candidature pour les deux postes de membres parents du district 2 et du district 5 au conseil d'administration débutera le 15 avril et se terminera le 1^{er} mai. Par la suite, des élections auront lieu pour combler ces deux postes. Toute personne éligible et intéressée à poser sa candidature pourra le faire dès que la période des mises en candidature sera annoncée. Nous vous ferons parvenir un courriel à cet effet au moment opportun.

6. Points du CSSRDN

6.1 Présentation de la politique sur le maintien et la fermeture d'une école

Madame Marie-Claude Gaudreau, directrice du service de l'Organisation scolaire et du transport nous présente les modifications apportées à la politique sur le maintien et la

fermeture d'une école. Une mise à jour de celle-ci était nécessaire puisque la dernière version datait de l'année 2006. Depuis, les articles de loi ont été modifiés et doivent répondre aux nouvelles exigences de la Loi sur l'instruction publique.

Il est essentiel de bien encadrer le processus consultatif et décisionnel sur le maintien ou la fermeture d'une école tout en assurant les besoins des élèves, la qualité de l'enseignement auprès de la clientèle établie, et ce, en fonction du bassin ciblé. En temps opportun, les parents sont consultés et recevront l'information concernant les décisions qui seront prises.

Le formulaire de réponse sur la consultation de cette politique doit être retournée au plus tard le vendredi 6 mai. Cette politique sera soumise au Conseil d'administration pour adoption à la séance du 21 juin 2022.

6.2 Présentation de la politique relative au transport

Madame Gaudreau nous présente les modifications concernant la politique relative au transport. Ces changements ou nouveaux règlements ont été établis selon la Loi sur l'Instruction publique et les règlements du transport des élèves. L'objectif est d'assurer un transport de qualité et sécuritaire de nos jeunes, et ce, de la résidence à l'école.

Les règles d'admissibilité au transport sont établies en fonction de la résidence principale. Les normes de distance de marche pour obtenir du transport scolaire ont été modifiées. Par contre, les zones à risque sont maintenues afin d'assurer la sécurité de l'élève piéton. Une rencontre aura lieu avec les villes afin de faire un suivi sur l'aménagement des trottoirs et sur la sécurité des corridors scolaires.

Un formulaire de réponse sur la consultation de cette politique doit aussi être retournée au plus tard le vendredi 6 mai. Cette politique sera soumise au Conseil d'administration pour adoption à la séance du 21 juin 2022.

6.3 Règlement modifiant la Politique sur les services de garde en milieu scolaire

Monsieur David Castahna-Morin, directeur du Service des finances ainsi que madame Marie-Pierre Landry, directrice adjointe aux Services éducatifs, nous expliquent les modalités et règles d'organisation des services de garde dans les écoles ainsi que le financement s'y rattachant. Cette politique des services de garde en milieu scolaire doit être conforme aux Règlements sur les services de garde R.R.Q. Ainsi les services de garde offerts dans les écoles doivent assurer un service de qualité à sa clientèle et ce, en toute sécurité et adaptés aux besoins des élèves.

Il est aussi primordial que le service de garde puisse s'autofinancer. La contribution financière des parents jumelée aux allocations gouvernementales doivent assurer cette autonomie financière. Le centre de services scolaire reconnaît l'importance de

maintenir les services de garde en milieu scolaire et ce, dans l'orientation du projet éducatif de l'école.

6.4 Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (surveillance du midi)

Monsieur Castahna-Morin et madame Landry, nous présentent la politique relative à la gratuité du matériel didactique laquelle ne s'applique pas dans tous les cas. Ainsi, un encadrement et une application uniformisés des contributions financières peuvent être exigées aux parents.

En ce qui a trait à la surveillance du midi, la présente politique est conforme à l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique. La surveillance du midi concerne les élèves demeurant à l'école sur l'heure du dîner, ou les élèves qui dînent occasionnellement et qui ne fréquentent pas un service de garde de manière régulière sur l'heure du dîner.

Les parents doivent payer une contribution financière selon le tarif établi par le conseil d'établissement de l'école. Le montant est fixé au maximum à 3,00\$ de l'heure. Cette tarification est établie afin d'assurer l'autofinancement des surveillances des élèves.

6.5 Transformation des programmes régionaux

Monsieur Brisson apporte des précisions sur la transformation des programmes régionaux en programmes locaux appelés « profils sportifs ou culturels ».

La direction, les membres du personnel et les parents du conseil d'établissement pourront déterminer conjointement, les profils à offrir à leur école en fonction de l'intérêt de leurs élèves et du milieu scolaire en respect de l'article 85 de la LIP. L'objectif étant la réussite et la persévérance scolaire et l'accès à un plus grand nombre d'élèves qui pourront bénéficier de ces programmes.

Ce changement respecte les différents articles de la LIP dont l'article 239 qui priorise la fréquentation des élèves à leur école de quartier.

7. Autres comités

7.1 FCPQ

Madame Viviane Drapeau nous communique un résumé de la FCPQ qui porte la voix des parents jusqu'au ministre de l'éducation concernant les services de garde et la surveillance du midi en référant au site internet suivant :

<https://www.fcpq.qc.ca/avis-services-de-garde-serveillance-midi-2022/>

La FCPQ a soumis au ministère de l'Éducation son avis sur les projets de règlements concernant les services de garde et la surveillance du midi. Le service de garde est considéré comme un élément essentiel de la conciliation travail-famille. Il fait partie intégrante de l'école et devrait être financé à la hauteur de la valeur que lui accordent les parents. La FCPQ demande que ce service soit gratuit ou que, au minimum, des mesures pour aider les familles vulnérables ou nombreuses et de réels plafonds pour les tarifs quotidiens soient instaurés.

7.2 RCP3L

Rien à signaler. La prochaine rencontre sera le 22 avril 2022.

7.3 Conseil d'administration

- Adoption du document critères de sélection d'une direction d'école;
- Adoption de l'achat et de l'installation de modulaires à l'école la Source et l'Oasis;
- Adoption pour la construction d'une nouvelle école, secteur 3;
- Adoption de l'abrogation de la politique 1905 concernant les programmes régionaux;
- Information sur la gestion contractuelle;
- Lancement de la consultation de la politique du transport ainsi que de la politique du maintien ou de fermeture d'école;
- Désignation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARE).

7.4 Transport

Il n'y a pas eu de rencontre. Rien à signaler.

7.5 EHDAA

Il n'y a pas eu de rencontre. Rien à signaler.

8. Évaluation de la rencontre

Madame Viau remercie les membres qui répondent au sondage afin d'évaluer nos rencontres. Cette évaluation nous permet d'améliorer nos prochaines rencontres pour la satisfaction de tous.

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 2 mai 2022.

10. Levée de l'assemblée

Madame Stéphanie Savoie propose la levée de l'assemblée à 21 h 20.
Adopté à l'unanimité. **(CP 2021-22-39)**



Isabelle Viau
Présidente



Ginette Légaré
Secrétaire de la rencontre